

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JUILLET 2026**

Le 16 juillet 2026 à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JANIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/07/2026

Étaient présents : M. Jean-Marc JANIN, Maire, Mesdames et Messieurs, Danielle COURBON, Pierre SEUX, David BARRALLON, Adjoints, Mesdames et Messieurs, François GARIN, Jean-Luc ABRIAL, Nathalie SIDI-ATMANE, Emmanuelle, GAGNERE, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : de Mme Alisson SEGEALET à Mme Emmanuelle GAGNERE
de Mme Isabelle GONNARD à M. David BARRALLON
de M. Christophe CHEMEL à M. Jean-Marc JANIN
de Mme Edwige MILLET à M. Jean-Luc ABRIAL
de Mme Justine CHANTEPY à Mme Danielle COURBON
de M. Mikael BAROU à M. Pierre SEUX

Excusé : M. Jean-Michel SIMON

Absent :

Mme Danielle COURBON a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026 et signature du registre des délibérations.

- **Remboursement sinistre salle de la Route Bleue** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter le remboursement pour le remplacement d'un plateau de table cassée lors de la location du 13 06 2026.
- **Subvention exceptionnelle à l'école publique sortie scolaire** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5€ par enfant pour financer une sortie scolaire au Musée du car à Vanosc. 93 élèves sont concernés par la sortie.
- **Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe** : délibération est prise à l'unanimité pour modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. A compter du 16 09 2026 la nouvelle durée hebdomadaire sera de 30h45 au lieu de 28h00.
- **Mise en place du télétravail** : Vu l'avis du Comité Technique en date du 25/06/2026 délibération est prise à l'unanimité pour décider de l'instauration de télétravail pour 3h00 par semaine à compter du 16 09 2026.
- **Modification délibération mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire) du 14 novembre 2017** : Vu l'avis du Comité Technique en date du 25/06/2026 délibération est prise à l'unanimité pour approuver les modifications du régime indemnitaire RIFSEEP mis en place le 14 novembre 2017.
- **Fixation des tarifs de concessions au cimetière communal** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer les tarifs de concessions au cimetière et préciser que le produit sera attribué au seul budget communal.
- **Délégation pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faibles montants** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire pour la durée du mandat à admettre en non-valeurs des créances irrécouvrables avec un seuil maximal de 100€.

- **Transfert de la compétence Éclairage Public de la commune au profit du Territoire d'énergie Ardèche** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le transfert de la compétence facultative Eclairage Public au Territoire d'Energie Ardèche et autoriser le maire à signer la convention. Territoire d'Energie Ardèche assurera la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation desdites installations.
- **Désignation des référents pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : délibération est prise à l'unanimité pour désigner Mme Alisson Ségealet et Mme Isabelle Gonnard référentes pour le Plan Communal de Sauvegarde.
- **Accord de principe relatif à un projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile** : délibération est prise à une voix contre et 13 voix pour donner un avis favorable de principe à l'acquisition par la commune des parcelles A 1570 et 1574 situées au lieu-dit Gagnaire le long de la déviation, appartenant au Conseil Départemental pour l'implantation d'une antenne de relais de téléphone mobile sur ces parcelles. Une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Municipal afin de statuer sur l'acquisition définitive des parcelles ainsi que la convention ou le bail qui pourrait être conclu avec l'opérateur. Monsieur le Maire précise que, dans le cas d'une implantation sur un terrain privé, la commune ne dispose d'aucun pouvoir lui permettant de s'opposer au projet. L'intérêt pour la commune est de contrôler, autant que possible, l'implantation de cette nouvelle antenne en privilégiant un emplacement présentant le moindre impact sur l'environnement, le paysage et les riverains. Elle serait située à 200 m de la plus proche maison. Cette implantation sur un terrain communal permettrait à la commune de percevoir une redevance annuelle au titre de l'occupation du domaine concerné.
- **Remboursement du matériel de rafraîchissement mis en place par EDF** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le dépôt d'une demande de participation financière auprès d'EDF pour l'acquisition d'équipements de rafraîchissement destinés aux établissements scolaires.

EDF a mis en place un dispositif exceptionnel de participation financière destiné à accompagner les collectivités dans le financement d'équipements de rafraîchissement. Pour une acquisition de matériel entre le 26 juin et le 30 septembre 2026. Remboursement jusqu'à 400 € par équipement (jusqu'à 10 équipements par établissement).

Délibération ajoutée à la réunion avec l'accord du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Convention d'occupation local maison de santé** : délibération est prise à l'unanimité pour établir une convention bail pour un cabinet d'orthophoniste au nom de Mme Soline ROCHE qui prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2026 et fixer le montant du loyer.
- Urbanisme :

Permis de Construire Modificatif :

JNDOYAN Eline et KALASHYAN Mihran – 84 rue de Cizelle lot 1- Déplacement maison+ surface
SIMSEK Muhammed – 24 rue de Provence- Modification de l'altimétrie du terrain
LADJAL Jeloul -92 rue de Cizelle – Modification toiture

Déclaration Préalable :

SAS Solva Environnement – 4 rue des hauts de l'Eterpas- panneaux photovoltaïques
LACROIX Marine- 3 rue des Acacias – pergola bioclimatique
XAVIER Kilian et COLOMBO Sandra-8 impasse des Coings – Pool house
PATOT Raphaële – 237 montée de la Ratisse - pergola
FONTHERM – 11 Allée du Béchet - panneaux photovoltaïques

Certificat d'urbanisme :

SAS NOTANTIC – B582
SAMSOLAR STORAGE GRID – A1684
SAS NOTANTIC – A479-489-490

SAS HERMA NOT – A2104-2105
SAS HERMA NOT – B 1251/1253/1521/2065/2112/2113
SAS HERMA NOT – B 500/503/502/2617
MERLE Robert- B 2464/2458
SAS NOTANTIC – B726
CHEVALIER Paul et BONNARDEL Meryl – B987
CRESCINI Anthelme – A 138
CRESCINI Anthelme – B 154-155

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Parcelles B2473
Parcelles A2104/2105

-Questions diverses

- **City stade** : Monsieur David Barrallon informe le Conseil Municipal que la plateforme pour le City Stade vers la salle des Mûriers est en cours, elle sera finalisée le 17 juillet avec la mise en place de l'enrobée. La société en charge de l'installation de la structure viendra début septembre.
- **Barnum Région** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a bénéficiée de l'attribution d'un Barnum par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet équipement permettra d'améliorer l'organisation des manifestations. Il précise que la Région a demandé la mise à disposition d'une salle pour la distribution des Barnums attribués aux communes du Nord Ardèche. Les 24 Barnums seront donc réceptionnés salle de la Route Bleue le 8 septembre en vue de leur distribution le 10 septembre de 14 à 14h30.
- **Syndicat des Eaux travaux** : M. David Barrallon informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux réalisés par le Syndicat des Eaux dans le cadre du renouvellement et du renforcement de la conduite d'eau potable traversant le village. Il précise que des feux tricolores ont été mis en place afin de sécuriser le chantier. Pendant la période estivale, un revêtement provisoire de type bicouche sera réalisé afin de maintenir des conditions de circulation satisfaisantes. La couche définitive en enrobé sera mise en œuvre ultérieurement, à l'issue des travaux
- **Eglise travaux** : Monsieur Pierre Seux informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux à l'église. Les travaux de rénovation des murs sont terminés. Quelques finitions restent à réaliser, notamment des retouches de peinture. La porte de l'église ainsi que le portail du cimetière seront prochainement repeints. La restauration de la crèche est également prévue afin de finaliser l'ensemble des travaux.